

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 19/04/2024

*Date d'Affichage : 19/04/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame
Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame
Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Étaient absents excusés :

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,

Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSCH, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur David
DUMEUNIER, Madame DANQUAH Muriel, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Murielle FANOUILLERE a été désignée Secrétaire de séance.

DEL 4 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, 2

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois de la Commune de Margency, pour tenir compte de l'évolution des besoins et des évolutions de carrière, des avancements de grade,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances du jeudi 18 avril et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE DE CREER à compter du 1^{er} Juin 2024 les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à Temps non complet 30.48 Heures/35 Heures (transformation du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe 30.48 heures créé par délibération du 09/12/2014)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à Temps complet (transformation du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération du 05/07/2003).

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice sur les dépenses du personnel - chapitre 012 du budget.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et notification



Fait à Margency, le 26/04/2024

Le Maire
THÉRY BRUN
Mairie de Margency
Val d'Oise